



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 37907

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur la composition et les compétences des conseils de vie sociale au sein des établissements médico-sociaux et notamment des maisons de retraite. Afin de définir le rôle de cette instance, un décret d'application de la loi n° 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 doit être publié. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quels délais ce décret est à paraître. - Question transmise à M. le ministre délégué aux personnes âgées.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles a été publié au Journal officiel du 27 mars 2004.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37907

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3014

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4749